

conservateurs pratiquent une autre politique, une politique indéchiffrable, mais nous sommes honnêtes au NPD, monsieur le Président. Nous sommes francs, directs et ouverts.

Je ne saurais dire quand exactement nous avons modifié notre politique, mais les temps changent et les prises de position aussi et c'est pourquoi nous préconisons maintenant le recours aux pouvoirs de réglementation de la Chambre des communes, c'est-à-dire du gouvernement légitime du pays, pour amener les banques à bien servir les Canadiens. C'est sur le plan de la réglementation qu'en tant que parti politique, nous différons un peu de nos collègues du Parti libéral et du Parti conservateur. Alors que leur priorité est de légiférer à l'avantage des banques, les lois et règlements que nous adopterions auraient pour but d'amener les banques à mieux servir les Canadiens.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat très captivant sur le projet de loi C-83. J'ai été ravi de voir le NPD tenter d'adopter une politique qui est celle du Parti libéral depuis de nombreuses années. Plus les néo-démocrates essaient de se rapprocher de notre vision des choses, plus il est intéressant de les voir changer de couleur. Je crois qu'il est évident que le député qui a parlé avant moi a adopté certaines valeurs qui lui étaient auparavant étrangères.

J'ajouterai, monsieur le Président, que nous voulons que le projet de loi soit renvoyé à un comité pour examen article par article. Nous savons aussi qu'il est nécessaire que des témoins viennent exprimer leur opinion sur les quatre piliers du secteur financier.

Cette mesure législative se fait attendre depuis longtemps. Elle était annoncée depuis cinq ans et je dois dire franchement, après un examen préliminaire, et sous réserve des commentaires des autres, qu'il semble que l'on nous présente une mesure législative des années 1980 pour tenter de faire face au contexte mondial de l'an 2000. Nous croyons que la mesure législative, à première vue attrayante, doit être examinée plus à fond et grandement améliorée, ce que le Comité des finances ou un comité législatif pourra faire.

Initiatives ministérielles

Le Parti libéral a certaines réserves au sujet du projet de loi. Nous sommes conscients de la mondialisation de l'économie et savons qu'il est nécessaire que nos institutions financières s'adaptent à cette économie et affirment leur présence sur les marchés. Nous croyons aussi qu'il faut trouver un juste équilibre garantissant la protection des consommateurs canadiens.

La question que nous nous posons, c'est de savoir si le projet de loi atteint tous nos objectifs qui sont très importants. Il faudra que les différentes institutions financières et les groupes de consommateurs nous orientent, mais nous jugeons que la mesure législative, dans sa forme actuelle, ne va pas assez loin à certains points de vue.

Le Parti libéral a consulté un certain nombre de personnes pour se faire une idée juste. Je sais que le député de London-Est n'a pas manqué de communiquer avec les compagnies d'assurances de sa circonscription. Il s'est maintenu en contact étroit avec elles pour avoir leur avis. Je sais que mon collègue, le critique pour les institutions financières, a lui aussi rencontré des représentants de banques et de sociétés de fiducie ainsi que le surintendant afin de recueillir leur point de vue sur ce projet de loi. Nous avons hâte qu'il soit étudié en comité.

Nous nous inquiétons par ailleurs des rumeurs selon lesquelles la Chambre va se proroger, retardant d'autant l'adoption du projet de loi. Nous nous préoccupons également du fait que la réforme manque de rigueur. Nous reconnaissons tous l'existence des quatre piliers dans le secteur financier. Il me semble que le gouvernement présente sa réforme du secteur au coup par coup. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Plutôt que d'avoir quatre piliers au bout du compte, on risque de tout gâcher. Cela nous préoccupe beaucoup. Le gouvernement s'est certes engagé à ne pas promulguer la loi tant que toutes les facettes n'auront pas été étudiées par le Parlement, mais cela ne suffit pas. Il nous faut avoir la certitude que les différents éléments de la loi vont fonctionner. Sinon, les résultats pourraient être désastreux pour les milieux financiers et les consommateurs en général.

• (1240)

Il nous faut reconnaître aussi qu'à l'heure du marché mondial, les services financiers fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Nos institutions perdent régulièrement du terrain. La part des banques et des firmes de courtage canadiennes, pour ce qui est des titres émis sur le marché des euro-émissions, par exemple, a